



TRAS Trinationaler Atomschutzverband
ATPN Association Trinationale
de Protection Nucléaire

Geschäftsstelle
Murbacherstrasse 34, CH-4056 Basel
Telefon 0041 (0)61 322 06 24, Fax 0041 (0)61 322 06 29
info@atomschutzverband.ch, www.atomschutzverband.ch

Postkonto Schweiz PC 60-120755-7
Compte postal France 0389021036
Deutschland Sparkasse Marktgräferland Postfach 1264
D-Mülheim, Konto 108016601 Bankleitzahl 68351895

Bâle, mai 2010

Rapport d'activités 2009/2010

(octobre 2009 - juin 2010)

Sommaire

1.	<i>Evolution en France</i>	2
2.	<i>Evolution en Suisse</i>	4
3.	<i>Evolution en Allemagne</i>	4
4.	<i>Surveillance des centrales nucléaires en activité</i>	5
5.	<i>Revue Energie & Transparence</i>	5
6.	<i>Statistiques des membres</i>	5
7.	<i>Composition du Conseil d'administration</i>	6

1. Evolution en France

Recours de ATPN contre la centrale nucléaire de Fessenheim

En juillet 2008, ATPN avait adressé une requête au ministère français concerné, afin d'obtenir la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Cette requête a été rejetée mi-octobre 2008. Sur les recommandations de Corinne Lepage et Arnaud Gossement, avocats de ATPN (cabinet Huglo Lepage, Paris), ATPN a transféré cette plainte au tribunal administratif de Strasbourg, lequel a exigé que la partie adverse EDF se positionne sur ce dossier.

En août 2009, EDF a remis une prise de position détaillée au tribunal de Strasbourg. Elle a été transmise aux avocats parisiens, lesquels l'ont envoyée à ATPN. ATPN l'a fait traduire en allemand et les président et vice-président Jürg Stöcklin et Rudolf Rechsteiner ont rencontré Corinne Lepage et Arnaud Gossement à Paris. Lors de cette rencontre, il a été décidé de répondre à cette prise de position d'EDF par une « réplique » et par des rapports d'experts, à envoyer au tribunal administratif.

Durant l'assemblée générale du 11 septembre 2009 à Wattwiller, Arnaud Gossement a expliqué au public et d'un point de vue juridique l'action menée par ATPN.

Jusqu'en décembre 2009, Arnaud Gossement a préparé une « réplique » de 30 pages. Elle a été traduite en allemand et analysée de près par le Comité de ATPN. Des propositions de modifications y ont été intégrées, ainsi que les rapports d'experts :

- Questions sur la révision décennale de Fessenheim, par Monique Sené
- Commentaires à ces questions, de André Herrmann
- Considérations sur le risque sismique, de RÉSONANCE Ingénieurs-Conseils SA
- Appréciation du travail de Résonance, par le Service Sismologique Suisse de l'ETH de Zurich
- Fréquence des pannes des centrales nucléaires françaises, par Jean-Marie Brom

Arnaud Gossement a envoyé en janvier 2010 la version définitive de la réplique et les rapports d'experts au tribunal administratif. Une décision est encore en attente.

Irrégularités dans la centrale nucléaire de Fessenheim

La législation française prescrit tous les 10 ans une révision des centrales nucléaires en activité, afin de les adapter aux nouvelles normes de sécurité. Celle de Fessenheim est en révision depuis octobre 2009. En lien avec cette révision, Andreas Zuberbühler a pointé durant l'assemblée générale du 11 septembre 2009 divers points faibles de la centrale. Il critiquait entre autres :

- des déficiences dues à l'ancienneté des matériaux
- un risque de bouchage des filtres
- le risque sismique
- les dangers d'inondation

Durant cette année d'exercice, plusieurs incidents se sont produits dans la centrale nucléaire de Fessenheim.

- En novembre/octobre 2009, 20 000 litres de fuel se sont échappés d'une canalisation souterraine. Seule une partie a pu être pompée, le reste s'est infiltré dans le sol. Une grave menace de contamination pour les sols et les nappes phréatiques, comme l'a noté le « Ökoinstitut » de Darmstadt dans son intervention hebdomadaire pour ATPN. Le carburant de cette canalisation sert à alimenter les groupes électrogènes de secours à moteur diesel. Sans ce carburant, pas de courant de secours en cas d'accident dans une centrale.
- En décembre 2009, des débris végétaux venus du Grand Canal ont partiellement bouché le système de refroidissement du réacteur 2, au moment de son redémarrage. Une sonde de mesure n'ayant pas fonctionné, la mise en route du réacteur 2 n'a pas été stoppée, le tambour filtrant s'est détaché et une importante quantité de matières végétales a pénétré dans le circuit de réfrigération. Le débit du liquide de refroidissement s'est réduit d'environ un tiers. Avec un réacteur en plein fonctionnement à ce moment-là, la situation devenait rapidement incontrôlable.

Dans son communiqué de presse du 8 mai 2010, ATPN critique le retard pris par l'inspection décennale du réacteur 2 et la création fictive d'un « fait accompli » que constitue le remplacement des générateurs de vapeur :

« L'association trinationale de protection nucléaire ATPN craint que l'installation de nouveaux générateurs de vapeur dans le réacteur 2 de Fessenheim ne crée un état de fait qui complique une appréciation indépendante et la fermeture de la centrale nucléaire. ATPN s'inquiète du renvoi à l'année prochaine de l'inspection décennale du réacteur 2. Les trois générateurs de vapeur doivent être remplacés pour que la centrale puisse d'ailleurs continuer à fonctionner...

Est-ce ainsi que l'on espère pouvoir obtenir un résultat positif de l'inspection décennale ? ATPN a des doutes sur une évaluation des risques critique et objective provenant de l'Autorité de sécurité nucléaire ASN, laquelle se réfère le plus souvent à des informations fournies par EDF et devra subir les pressions qu'engendre un investissement d'environ 150 millions d'euros. Indépendamment des résultats de l'inspection du réacteur, les dangers liés à des tremblements de terre et à des inondations resteront bien réels.

...

ATPN demande à l'ASN de débiter la troisième inspection décennale avant l'installation du nouveau générateur de vapeur dans le réacteur 2. ATPN exige aussi de l'ASN qu'elle communique de façon transparente les résultats de cette troisième inspection et qu'elle prenne en compte les risques de séismes et d'inondation en utilisant les connaissances scientifiques actuelles, internationalement reconnues. »

ATPN a envoyé ces questions par lettre recommandée aux bureaux de l'ASN à Paris et à Strasbourg, leur demandant réponse.

Recours européen

Afin de tirer parti de tous les moyens juridiques contre la centrale nucléaire de Fessenheim, ATPN examine actuellement les chances de réussite d'un recours complémentaire devant la commission européenne. ATPN a chargé l'avocat Hanspeter Schmidt de Freiburg/Breisgau de cet examen.

Evolution des énergies renouvelables

La France dispose de potentiels importants pour produire de l'électricité à partir des énergies renouvelables.

Officiellement, le gouvernement défend une position favorable au développement de ces énergies. Mais dans la pratique, l'énergie éolienne est confrontée à des obstacles permanents, en particulier pour l'attribution de permis de construire. Les modifications législatives de ces dernières années n'ont pas permis d'offrir à la branche des énergies renouvelables des conditions-cadres stables, comme cela est par exemple le cas en Allemagne. Notamment les procédures d'autorisation pour l'implantation des éoliennes sont de plus en plus contraignantes. Beaucoup plus, selon certains experts en éolien, que les procédures pour la construction de nouvelles centrales nucléaires...

Tout de même, les conditions pour un passage aux énergies renouvelables se sont aussi améliorées dans le pays. La capacité photovoltaïque a triplé, atteignant maintenant 290 MW. En 2009, des parcs éoliens d'une capacité de 1088 MW ont été installés (4ème place en Europe, derrière l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie).

Le consortium nucléaire Areva a construit pour la première fois ses propres turbines éoliennes offshore de type Multibrid au large des côtes allemandes. Elles sont déjà en service. Pour pouvoir couvrir les pertes financières engendrées par la construction du réacteur EPR de Finlande, Areva a dû vendre son pôle transmission et distribution.

Le gouvernement français l'a annoncé : il concessionnera des sites pour des fermes éoliennes offshore pour une capacité d'environ 3 GW jusqu'en 2020, ce qui correspond à la production électrique espérée d'un nouveau réacteur EPR. Au total, on attend en France une production éolienne de 25 GW, ce qui pourrait donc largement remplacer jusqu'en 2020 la production de 8 réacteurs de type Fessenheim.

2. Evolution en Suisse

En Suisse, les trois demandes de construction pour de nouvelles centrales nucléaires déposées par les trois grandes sociétés d'approvisionnement en électricité Alpiq, Axpo et BKW sont toujours en attente. Ces groupes n'ont pas encore pu se mettre d'accord sur le projet qu'ils devaient retirer. Cette querelle retarde l'examen des demandes d'autorisation générale apparemment jusqu'en 2011.

D'autres retards s'y ajoutent, lorsque le Conseil fédéral suisse décide de soumettre les plans de ces sociétés du nucléaire à la consultation au niveau cantonal. Dans sept cantons, la population aura la possibilité de prendre position par référendum sur ces projets, même avant que le parlement ne délibère sur ces dossiers. Il s'ensuivra encore un référendum au niveau de toute la Suisse. Cela peut donc encore durer jusqu'en 2015 avant que n'ait lieu la votation attendue depuis longtemps dans toute la Suisse.

ATPN est aussi actif en Suisse pour empêcher la construction de nouvelles centrales nucléaires :

- En tant que membre de l'organisation « Alliance non au nucléaire », ATPN utilisera le mode du référendum contre les demandes d'autorisation générale, afin de parvenir dans une votation nationale à un Non contre de nouvelles centrales nucléaires. Toutes les organisations opposées au nucléaire en Suisse, de Greenpeace au WWF, sont aussi membres de cette Alliance.
- ATPN est en train de thématiser la conversion aux énergies renouvelables en Suisse. Elle prépare une brochure thématisant la disponibilité des énergies renouvelables du pays et les difficultés de cette conversion (voir point 5).

La question du dépôt définitif des déchets radioactifs est de plus en plus souvent présente dans le débat public. La NAGRA, société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs, a défini cinq régions envisageables pour un site d'enfouissement en profondeur. Quatre de ces régions sont situées dans la Suisse du nord et au pied sud du Jura. Il est affirmé que les couches d'argile à opaline de ces sous-sols se prêtent à l'enfouissement. Pourtant, de récentes études confirment les doutes sur la sécurité durant un million d'années de tombeaux de déchets radioactifs dans ces sites.

Pour le lobby nucléaire, ces évolutions ne sont guère réjouissantes. Ce lobby s'affaiblit aussi à mesure que les énergies renouvelables gagnent du terrain et que des cercles de plus en plus larges les considèrent comme une alternative valable.

3. Evolution en Allemagne

Depuis la décision en décembre 2008 du gouvernement démocrate-chrétien (CDU) de ne plus construire de nouvelles centrales nucléaires, la discussion s'est considérablement modifiée en Allemagne. Même les libéraux du FDP de la majorité gouvernementale ont décidé juste avant les dernières élections de ne plus s'opposer désormais aux tarifs de rachat prévus par la loi. La construction de nouvelles centrales ne porte donc plus à débat dans le pays. Mais la discussion sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires est de plus en plus véhémente.

Des études montrent clairement que le courant nucléaire ne peut pas être une « technologie transitoire » avant les énergies renouvelables. Celles-ci ont besoin d'un complément flexible en période de pointe et non de l'énergie « en ruban » du nucléaire.

Malgré la situation économique en crise en ce moment, la production d'énergie éolienne et solaire continue son ascension. La technologie du solaire coûte de moins en moins cher, de telle sorte que le gouvernement fédéral et le parlement ont décidé une baisse supplémentaire des subventions sur les tarifs de rachat au 1^{er} juillet 2010. Contrairement à ce qui se passe en Suisse, les tarifs de rachat de la production photovoltaïque ne sont pas maintenus sous un « couvercle ». Par contre, les aides pour des installations en plein champ ont été supprimées, ce qui pourrait entraîner une baisse du nombre des installations. Mais il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur la révision de la loi allemande sur les énergies renouvelables (EEG).

4. Surveillance des centrales atomiques en activité

Pour l'année 2009, le Conseil d'administration de ATPN avait chargé le Öko-Institut de Darmstadt d'analyser chaque semaine les publications sur Internet des institutions de sûreté françaises et suisses et de lui soumettre les événements sortant de l'ordinaire. Cette commande avait été passée à titre provisoire et n'a pas été renouvelée pour 2010.

Hormis la question du coût financier, la raison pour cette non-reconduite est que les rapports fournis par le Öko-Institut ne transmettaient pas d'informations vraiment utilisables. C'est en partie dû au fait que les rapports officiels de ces institutions ne se prêtent guère à une analyse indépendante des incidents et des risques.

Le Conseil d'administration est actuellement en pourparlers avec d'autres experts pour effectuer des recherches sur les incidents de la centrale de Fessenheim et des cinq réacteurs suisses.

5. Revue Energie & Transparence

Dans l'objectif de bien montrer sa position dans le débat sur le référendum suisse qui concernera la construction de nouvelles centrales nucléaires, le Grand Conseil de Bâle-Ville a accepté une motion présentée par Jürg Stöcklin, président de ATPN, et souhaite élargir l'activité d'information du canton concernant les risques de l'énergie nucléaire et les potentiels des énergies renouvelables. Le bureau de ATPN et le conseil d'administration ont donc remis au canton de la ville de Bâle un concept pour un magazine annuel, « Nouvelles énergies pour la Suisse ». Quatre numéros en deux langues sont prévus avant la votation nationale, qui seront envoyés dans toute la Suisse à plus d'un million d'adresses.

A notre grande joie, le Conseil exécutif du canton a accepté notre concept sans y supprimer une virgule. Le canton soutiendra les quatre parutions de ce magazine pour une somme de 1,76 millions de francs suisses. L'édition sera sous la responsabilité de l'association Energie & Transparence. Ce magazine nécessitera l'ouverture d'un compte spécial, avec une comptabilité propre.

6. Statistiques des membres

Le nombre des communes est passé de 62 à 73, celui des organisations et des paroisses de 46 à 49 et celui des membres individuels était de 115 en mai 2010.

D	79677 Aitern i. Schwarzwald	CH	4107 Ettingen	CH	4125 Riehen
CH	4144 Arlesheim	CH	2953 Fregiécourt	D	79361 Sasbach am Kaiserstuhl
D	79424 Auggen	D	79098 Freiburg	D	79227 Schallstadt
D	79189 Bad Krozingen	D	79288 Gottenheim	CH	2827 Schelten
D	79410 Badenweiler	D	79194 Gundelfingen	D	79418 Schliengen
D	79351 Bahlingen a.K.	D	79419 Heitersheim	D	79677 Schönau
D	79282 Ballrechtren-Dottingen	D	79241 Ihringen	D	79294 Sölden
CH	Basel-Stadt (Gönner)	CH	4438 Langenbruck	CH	2805 Soyhières
CH	4105 Biel-Benken	CH	4410 Liestal	D	79219 Staufen
CH	4102 Binningen	D	79232 March	D	79271 St. Peter
CH	4127 Birsfelden	D	79291 Merdingen	D	79252 Stegen
CH	4103 Bottmingen	D	79249 Merzhausen	CH	8499 Sternenberg
D	79677 Böllen	F	68470 Mollau	D	79295 Sulzburg
D	79264 Bötzingen	D	79379 Müllheim	CH	4492 Tecknau
D	79200 Breisach a.R.	CH	4142 Münchenstein	CH	4456 Tenniken
D	79426 Buggingen	D	79244 Münstertal	CH	4106 Therwil
CH	4117 Burg i.L.	CH	4224 Nenzlingen	D	79224 Umkirch
D	79211 Denzlingen	CH	4324 Obermumpf	D	79279 Vörstetten
D	79285 Ebringen	D	79254 Oberried	D	79183 Waldkirch
D	79588 Efringen-Kirchen	CH	4924 Obersteckholz	F	68700 Wattwiller
D	79238 Ehrenkirchen	CH	4494 Oltingen/BL	D	79367 Weisweil/Rhein
D	79356 Eichstetten a. K.-stuhl	CH	1228 Plan-les-Ouates	D	79677 Wembach
CH	5077 Elfingen	CH	4418 Reigoldswil	D	79297 Winden im Elztal
CH	3926 Embd	CH	4153 Reinach		
D	79312 Emmendingen	D	79276 Reute		

7. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de ATPN élu lors de l'Assemblée générale de mai 2006 a été complété par trois membres. Voici sa composition :

de Suisse

Prof. Dr. Jürg Stöcklin, (Président), élu vert du canton de Bâle-Ville
Madeleine Göschke, (Vice-Présidente) élue verte du canton de Bâle-Campagne
Jost Müller, WWF, région de Bâle
Edwin Mundwiler, ancien élu FDP de Bâle
Dr. Rudolf Rechsteiner, (Vice-Président) conseiller national socialiste de Bâle-Ville
David Studer, sans appartenance à un parti (avocat)

de France

Claude Ledergerber, (Vice-Président) membre de la Commission Locale de Surveillance (CLS), Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR)
Dr. Jean-Marie Brom, Sortir du nucléaire, Strasbourg (nouveau membre)
Nicole Roelens, Breitenbach, Stop Fessenheim (nouvelle membre)

d'Allemagne

Jean Paul Lacôte (SPD) membre de la Commission Locale de Surveillance de Fessenheim (CLS)
Axel Mayer, (Vice-Président) directeur du BUND
Gerda Stuchlik, adjointe au maire en charge de l'environnement, Freiburg/Breisgau

Délégué du canton de Bâle-Ville

André Hermann participe en observateur aux réunions du Conseil d'administration.

Nous remercions ici chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration.

Le Président



Prof. Dr. Jürg Stöcklin